

# Commission de Suivi de Site du Bassin de Lacq

## Réunion du Bureau du 3 octobre 2019 à 17h00

### Compte-rendu

Membres du Bureau présents et personnes invitées :

Collège	Nom	Fonction
Président de la CSS	Jean-Pierre DUBREUIL (Pdt)	Maire de Lagor
collectivités territoriales	Michel CAMDESSUS	Mairie de Mont
collectivités territoriales	Patrice LAURENT	Maire de Mourenx / Conseiller Régional
administrations	Christophe BERTRAND	ARS DD64
exploitant	Hervé BROUDER	Arkema Lacq/Mourenx
exploitant	Philippe CANIN	SOBEGI
personnes qualifiées	Patrice BERNOS	GIP CHEMPARC
riverains & associations	Christelle ALVISET	ARSIL
riverains & associations	Patrick MAUBOULES	SEPANSO Béarn
secrétariat	Nordine AÏT ALI	DREAL UD 64
(invité)	Claude PEREZ	SBS/DRT
(invité)	Fabien CLAUSIER	DRT
(invité)	Vincent DOUARD	RETIA

#### Ordre du jour :

- Approbation du CR de réunion du Bureau du 16 juin 2019
- Projet TEPF de centre de traitement et de valorisation de terre à Lacq
- Projet modification du traitement des rejets atmosphériques des installations SBS à Mourenx
- Projet d'augmentation de production de l'atelier ATG d'Arkema à Mourenx
- Points divers

Après accord du Président la réunion est précédée d'une séquence de prises de vue par la presse (M. Thibault Férié pour le compte de France 3).

M Dubreuil excuse l'absence de M Bouterra qui a été retenu en urgence à Pau.

Par mail du 12 septembre 2019 la SEPANSO a proposé d'inscrire à l'ordre du jour de cette réunion les points suivants :

- 1) *Point sur l'avancement des études épidémiologiques.*
- 2) *Présentation centre de traitement des déchets des terres polluées à Lacq par TEPF.*
- 3) *Présentation du pilote de traitement de gaz en amont de la torche SOBEGI MOURENX.*

M . Aït Ali a rappelé les réponses suivantes formulées en ce qui concerne le 1<sup>er</sup> point, Santé publique France a été sollicité et en réponse a indiqué que les résultats n'étaient pas disponibles.

Pour le deuxième point le sujet figure à l'ordre du jour initialement prévu.

Pour le troisième point SOBEGI a été sollicité mais n'a pas été en mesure de remettre au secrétariat les éléments de dossier ou de présentation dans le délai de 15 jours préalablement à cette réunion.

M Aït Ali sollicite le bureau pour décider du maintien ou pas de ce point à l'ordre du jour les éléments ayant été remis depuis. Décision est prise de reporter ce point à un prochain bureau.

### **1) Validation du projet de CR des réunions du 19 juin 2019**

Le projet de compte-rendu du Bureau a été préalablement diffusé aux membres du Bureau et aux participants invités. La représentante de l'ARSIL a remis en séance deux demandes de correction qui seront intégrées dans le compte rendu.

M Mauboules indique également avoir également des remarques sur ce compte rendu, tout en indiquant que ces remarques seront communiquées ultérieurement.

Le compte rendu définitif sera validé et mis en ligne sous réserve de l'intégration des remarques de la SEPANSO non communiquées et non débattues en séance.

La représentante de l'ARSIL intervient en souhaitant évoquer la situation des riverains du bassin de Lacq.

M Dubreuil propose de consacrer le temps nécessaire sur cette situation lors des questions diverses, mais souhaite que préalablement l'ordre du jour initialement prévu soit traité.

### **2) Présentation par RETIA pour le compte de TEPF du projet de centre de traitement et de valorisation de terre à Lacq (Cf présentation jointe):**

Présentation est faite par M Douard du projet de centre de traitement et de valorisation de terre porté par TEPF à Lacq, dans l'objectif de traiter 250 000 m<sup>3</sup> de terre et de les valoriser sur les sites de TEPF.

M Mauboules souhaite savoir si les terres visées par ce projet sont celles ayant eu vocation à être traitées par OP System.

M Douard indique que les terres ayant eu vocation à être traitées par OP System sont des terres « souffrées » qu'elles sont actuellement en cours de traitement vers d'autres filières adaptées, et que le projet présenté ne vise pas à traiter de terres « souffrées ».

M Mauboules souhaite connaître la quantité de terre qui sera stockée à l'air libre ?

M Douard indique que le projet ne prévoit pas de stockage à l'air libre de terres polluées.

M Mauboules souhaite savoir si les terres polluées seront stockées à même le sol ?

M Douard indique que le projet prévoit que les aires de stockage sont étanchées au moyen d'un revêtement enrobé.

M Mauboules souhaite savoir si le projet prévoit un recours à la STEB pour le traitement des effluents liquides?

M Douard indique que le projet disposera d'une unité dédiée pour traiter ses effluents liquides.

M Mauboules souhaite savoir si d'autres installations telles que présentées existent ailleurs en France ?

M Douard confirme qu'il existe d'autres installations du même type en France. S'ensuit un échange entre M Mauboules et M Douard pour avoir communication des listes d'installations du même type.

M Mauboules souhaite savoir si le type de traitement thermique prévu a déjà été utilisé sur des terres polluées aux hydrocarbures ?

M Douard confirme que ce type de traitement thermique est également utilisé ailleurs en France.

M Mauboules propose que le bureau de la CSS puisse faire une visite d'un site identique en activité.

M Mauboules souhaite savoir si des dispositifs seront mis en place pour maîtriser les effets olfactifs ?

M Douard confirme que de tels dispositifs sont prévus.

M Mauboules souhaite savoir si le projet relève d'une rubrique ICPE relative aux activités de traitement de traitement de déchets.

M Douard confirme que ce projet relève de rubriques ICPE relative au traitement des déchets.

M Mauboules souhaite savoir si le projet relève également du classement SEVESO et comment le classement est déterminé ?

M Douard confirme que ce projet n'est pas concerné par le classement SEVESO.

M Aït Ali précise que le classement SEVESO ou pas d'une activité est fonction des quantités de certains produits présents et présentant des caractéristiques de dangers particulières.

S'ensuit un échange entre M Mauboules, M Douard et M Aït Ali autour des moyens de contrôles des produits à l'entrée du site qui permettent de connaître en permanence la nature des déchets présents et leur potentiel de dangers notamment au regard du classement SEVESO.

### **3) Présentation du projet de modification du traitement des rejets atmosphériques des installations SBS à Mourenx (cf présentation jointe)**

M Perez présente les modifications prévues sur le traitement des émissions atmosphériques de SBS via la mise en oeuvre d'un oxydateur thermique, en substitution aux installations actuelles.

M Mauboules s'interroge sur le terme « torche de sécurité fermée » utilisé par SBS ?

M Perez précise qu'il s'agit d'une torche disposant d'une enveloppe externe protégeant les brûleurs disposés de manière que la flamme ne soit pas directement visible.

M Mauboules considère que depuis 20 ans on utilise la torche comme un moyen de traitement et maintenant en 2019, SBS va avoir une torche fermée donc une torche qui ne montrera pas si elle fonctionne ou pas.

M Perez rappelle qu'aujourd'hui tous les effluents du procédé sont traités par une colonne de lavage. Seuls les événements du stockage d'acroléine sont détruits à la torche. Le projet prévoit de traiter les effluents du procédé comme les événements du stockage sur un oxydateur thermique. Une torche est toujours nécessaire pour maintenir des fonctions de sécurité en cas de décompression rapide.

M Laurent remarque que cet investissement permet d'améliorer la sécurité et l'environnement.

M Mauboules a aujourd'hui la quasi-certitude qu'on a mis à la torche et à l'atmosphère des produits pendant 20 ans.

M Brouder s'étonne que M Mauboules ne reconnaisse pas que ce projet présente une amélioration. Par ailleurs il considère que l'acroléine n'a pas été mise à l'atmosphère pendant 20 ans mais détruite par une oxydation à la flamme de la torche. Il rapporte qu'en tant qu'ancien exploitant les mesures faites dans l'atmosphère n'ont jamais montré la présence d'acroléine dans l'environnement.

M Perez conclut son intervention en rappelant que pour une petite structure comme SBS, ils vont plus loin que ce qui leur est demandé et font un effort significatif.

M Mauboules questionne sur la base du rapport de l'inspection faite en 2018 par la DREAL sur le site, et souhaite savoir si des réponses ont été apportées par SBS aux remarques de la DREAL ?

M Perez confirme que des réponses ont été apportées.

M Dubreuil conclut ce troisième point de l'ordre du jour en notant que ce projet constitue bien une amélioration et s'en félicite.

### **4) Projet d'augmentation de production de l'atelier ATG d'Arkema à Mourenx (cf présentation jointe)**

M Brouder présente le projet d'augmentation de capacité de production de l'unité ATG qui est le résultat d'une augmentation du taux d'utilisation de l'unité en doublant des lignes nécessitant actuellement des arrêts réguliers pour débouchage.

M Mauboules s'étonne du maintien de la réinjection à C4000 avec ce projet et pose la question de savoir pourquoi l'augmentation d'effluent liquide généré par le projet n'est pas renvoyée à la STEB ?

M Brouder rappelle que la STEB n'est pas capable de traiter des effluents très fortement salés. Il précise également que ce volume supplémentaire généré par le projet va se substituer au volume d'eau brute actuellement injecté en C4000. Il rappelle que depuis 2013 et la baisse des volumes d'extraction de gaz, des eaux brutes prélevées dans le gawe de Pau, sont injectées en complément des effluents chimiques en C4000 pour maintenir la disponibilité de ce dispositif.

Pour M Mauboules le recours à C4000 ne doit pas être une fin en soi et les industriels doivent trouver d'autres solutions.

M Brouder rappelle qu'en 2013 des solutions alternatives (évaporation) ont été étudiées. Il a été établi à cette occasion que le coût de traitement des effluents d'Arkema de l'ATG en surface par une telle alternative, ne permet pas de viabiliser l'économie de la production de l'ATG.

M Mauboules considère pour sa part que les bénéfices d'Arkema sont suffisants pour supporter le coût de cette solution alternative.

## **5) Questions diverses**

M Dubreuil propose à madame la représentante de l'ARSIL de prendre la parole pour évoquer la situation des riverains du bassin de Lacq.

La représentante de l'ARSIL tient à procéder préalablement à la lecture :

- d'un mail d'une famille résidente à Lacq transmis le 29 septembre à la DREAL et à l'ARSIL ;
- d'une plainte d'un salarié de l'entreprise CITBA ;
- d'un signalement d'un employé du service de secours de la plate forme Induslacq ;
- d'un courrier de l'ARSIL du 1er octobre à l'attention du bureau de la CSS, de la DREAL et des industriels de la plate forme de Lacq, faisant un signalement en date du 24 septembre d'une forte odeur d'H<sub>2</sub>S.

La représentante de l'ARSIL exprime une très grande lassitude et très forte exaspération de la part des riverains, le mail de la famille résidente à Lacq en étant une parfaite illustration. Ce dernier cas inquiète le bureau. La représentante de l'ARSIL et M Mauboules interpellent le bureau pour qu'une réponse concrète puisse être faite à cette famille comme aux autres riverains.

La représentante de l'ARSIL note que l'application ODO ne sert qu'à établir des bulletins hebdomadaires et qu'elle n'est pas utilisée pour apporter des solutions aux problèmes de nuisance soulevés par les riverains.

M Canin apporte la précision que le signalement du 24 septembre d'un employé du service de secours de la plate-forme Induslacq, est toujours à l'investigation. Pour le compte des industriels il admet qu'il reste encore beaucoup de chemin à parcourir mais rappelle que des actions d'amélioration ont été faites par les industriels et régulièrement commentées en CSS, tout en admettant que les résultats sont encore loin des attentes des riverains.

M Aït Ali rappelle qu'en ce qui concerne la famille évoquée, elle fait l'objet d'attention et de contacts réguliers (élus, industriels et services de l'Etat) depuis 2015. Des prélèvements spécifiques ont été réalisés à son domicile comme dans son environnement proche. Les résultats de la dernière campagne de prélèvement à son domicile lui ont été commentés en septembre dernier. Ces résultats hélas n'ont pas permis d'identifier la ou les substances à l'origine de leurs signalements.

Il rappelle également la démarche initiée avec les arrêtés préfectoraux visant à améliorer la connaissance des rejets atmosphériques sur le bassin. Il conclut en reconnaissant qu'à ce stade aucune solution simple et rapide n'est encore apparue à apporter aux riverains, et invite à faire des propositions en la matière.

M Mauboules suggère sur le volet connaissance des rejets de s'inspirer des pratiques en place en dans la région lyonnaise où des équipements de mesures sont mis en place pour contrôler en continu les émissions des torches.

La représentante de l'ARSIL suggère quant à elle que à l'instar de ce qui est fait à proximité de sites à risques, toujours en région lyonnaise des travaux soient financés pour améliorer l'étanchéité des habitations.

M Mauboules s'exprime pour souhaiter que suite à l'accident de Lubrizol à Rouen une information soit faite à la CSS sur l'organisation en place sur le bassin pour la gestion des catastrophes accidentelles d'une telle ampleur.

M Bernos rappelle que des travaux récents ont été faits pour mettre à jour l'ensemble des PPI du Bassin et que sur ce point des exercices réguliers sont faits. Chemparc a contribué d'ailleurs à l'information du public en travaillant sur un site internet à destination de la population, présentant les risques et les gestes.

M Dubreuil suggère effectivement de refaire une information régulière sur ces questions et prend exemple des élus dont une part pourrait être renouvelée au printemps 2020 et qu'il faudra aussi re sensibiliser à ces questions.

M Aït Ali indique que suite à l'accident de Rouen les préfets ont été destinataires d'une instruction gouvernementale sur la question de la préparation à la gestion de ces crises, qui sera déployée dans les prochaines semaines.

Sur ces échanges M Dubreuil clôture la réunion et invite les membres du bureau à une nouvelle réunion le 28 novembre 2019.

\*\*\*\*\*